

Déclarations de ministres

M. Gormley: C'est notre gouvernement qui fait le travail.

Une voix: Ça vous est déjà arrivé de faire quelque chose?

M. Foster: Le ministre sait parfaitement que ce qu'il propose ici, c'est un prêt sans intérêt de \$3,000 jusqu'à la livraison du grain.

Le ministre n'a pas pris la peine de mentionner que la Commission canadienne du blé estimait ce matin que 80 à 90 p. 100 des céréales avaient été récoltées. Si je comprends bien les dispositions de la loi, le prêt sans intérêt ne s'appliquera qu'au séchage du grain. Quant aux agriculteurs des Prairies qui, littéralement par milliers, ont déjà payé pour sécher leurs céréales, ils n'auront pas de prêt sans intérêt.

Il faut bien se rendre compte que la sécheresse de l'été dernier dans les Prairies représente un sinistre de l'ordre de 2 à 3 milliards de dollars. Ce prêt sans intérêt, qui intervient alors qu'il ne reste plus que 10 ou 15 p. 100 de la récolte à réaliser, aidera et avantagera sans doute certains producteurs, mais il ne s'attaque pas au véritable problème, la sécheresse.

Le syndicat du blé de la Saskatchewan et d'autres groupes, y compris le chef de l'opposition (M. Turner), ont clairement demandé au gouvernement d'accorder un paiement de \$50 par acre ensemencée. Quand les conservateurs étaient dans l'opposition et avaient l'appui des premiers ministres provinciaux durant l'été 1984, ils ont exigé et obtenu l'engagement du gouvernement libéral de l'époque que les agriculteurs recevraient un paiement à l'acre. Les gens de l'Ouest canadien veulent savoir quand ce paiement à l'acre sera effectué dans la zone victime de ce sinistre qui a non seulement plongé les agriculteurs des Prairies dans de graves difficultés mais aussi causé des souffrances immenses aux localités de l'Ouest. Ce versement aurait manifestement dû être annoncé en août, comme il l'avait été en 1984. Nous sommes bien avancés dans le mois d'octobre, et nous voulons savoir ce que le gouvernement va faire à cet égard.

Nous voulons aussi savoir pourquoi le ministre n'annonce pas aujourd'hui le paiement final du Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest. Il doit bien rester au moins 100 ou 200 millions de dollars à devoir et à payer aux agriculteurs de l'Ouest canadien. Voilà ce que nous voulons entendre. Nous ne voulons pas nous contenter d'entendre parler d'un prêt sans intérêt à court terme de \$3,000 dont certains bénéficieront, mais sûrement pas les agriculteurs qui ont été victimes de la sécheresse de l'été dernier, ni non plus ceux qui ont déjà récolté leurs céréales et effectué leur séchage.

Nous sommes reconnaissants des petits bienfaits, si minimes soient-ils. Certains producteurs qui n'ont pas encore réussi à faire leur récolte vont bénéficier d'une aide. Mais cette mesure ne s'attaque en aucune façon aux grands problèmes d'aujourd'hui de l'Ouest canadien.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé ait reconnu la nécessité de venir en aide aux

producteurs qui, à cause des intempéries, ont été obligés de moissonner leur grain gourd ou humide.

Les céréaliers seront contents de toucher \$9, \$11 ou \$16 la tonne, selon ce que prévoit la loi, surtout s'ils manquent de liquidités. Le paiement maximum de \$3,000 suffira sans doute à la plupart de ceux qui feront sécher leurs céréales, dans les régions où elles étaient gourdies ou humides.

Je félicite le ministre d'avoir agi aussi rapidement et souhaite que son collègue de l'Agriculture (M. Wise) s'empresse aussi de secourir les victimes de la sécheresse. La situation que le ministre déplore se trouve aggravée dans certaines régions des Prairies par l'incapacité de son gouvernement à saisir l'ampleur encore plus alarmante du désastre causé par la sécheresse.

Les producteurs ainsi touchés attendent depuis juillet l'aide du gouvernement. Celui-ci a parlé d'intervenir, sans leur donner quelque assurance formelle et sans préciser quand viendrait le secours ni s'il serait assez considérable pour les indemniser un tant soit peu.

Nous nous réjouissons de voir que le ministre a pris les mesures que lui permet la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et qu'il a consenti à prêter de l'argent pour le séchage des céréales.

Nous espérons que, après le 15 novembre, il viendra aussi vite en aide aux producteurs qui ont encore des céréales dans les champs. Ces agriculteurs, comme ceux qui n'ont rien eu à récolter à cause de la sécheresse, auront aussi grandement besoin qu'on leur verse des paiements.

* * *

● (1520)

[Français]

PÉTITIONS

ON RÉCLAME LA PLEINE INDEXATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CRÉDIT D'IMPÔT-ENFANT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition des soussignés résidents dans ma circonscription fédérale de Montréal-Bourassa qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède et que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.

J'ai aussi une pétition, monsieur le Président, des soussignés de la circonscription fédérale de Saint-Michel-Ahuntsic, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun dans l'assurance certaine que votre honorable Chambre y portera remède et que le gouvernement du Canada rétablisse la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant.